

**Comité des droits économiques, sociaux et culturels**

*66<sup>ème</sup> session – Groupe de travail pré-session*

**Déclaration de la Commission nationale consultative des droits de l'homme**

**10 mars 2020**

**Alain DRU**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Experts,

La Commission nationale consultative des droits de l'homme est heureuse de pouvoir être entendue aujourd'hui et de pouvoir rendre compte de ses observations sur la politique menée par le Gouvernement de la France depuis les observations finales du Comité formulées en 2016. Notre démarche se veut à la fois critique et constructive, et vise à assurer une meilleure effectivité des droits économiques, sociaux et culturels en France.

Nous tenons tout d'abord à souligner qu'entre 2016 et aujourd'hui les pouvoirs publics ont mis en œuvre un certain nombre de réformes ayant un impact sur la garantie des DESC, nous invitons donc le Comité à prendre pleinement en compte ces développements récents, sans se limiter au « suivi du suivi ».

La CNCDH souhaite également que l'examen de la situation soit systématique, en privilégiant une approche inclusive et en intégrant toutes les problématiques, l'approche de genre et l'égalité effective entre femmes et hommes, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion ; et en oubliant jamais la situation dans les Outre-mer.

**1 - Concernant l'extrême pauvreté et la lutte contre l'exclusion.** Entre 2018 et 2019, le taux de pauvreté a de nouveau augmenté. Le Baromètre de la pauvreté a confirmé la dégradation de la situation des plus précaires. La France a lancé, en janvier 2018, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui manque de cohérence globale et qui omet certains droits fondamentaux, comme le droit à la santé, le droit à un logement ou encore le droit à la culture. Par ailleurs, certaines décisions prises depuis 2017 pénalisent ceux vivant dans l'extrême pauvreté avec par exemple une absence de revalorisation du Revenu de solidarité active ou la baisse des allocations logements sans que les personnes concernées n'aient été associées, comme l'exigerait une approche fondée sur les droits de l'homme.

**2 - Concernant le droit au logement,** de nombreux obstacles persistent quant à l'effectivité de l'accès à un logement convenable en France avec une insuffisance de l'offre, des logements insalubres, une inaccessibilité des logements sociaux pour les plus pauvres

– Si le gouvernement a adopté un plan pour le logement et la lutte contre le sans-abrisme qui couvre la période 2018-2022, la situation reste particulièrement critique puisque 3 millions

de personnes, vivent dans des conditions très difficile et près d'un million n'y ont pas accès.

- Les logements restent inabordables pour les plus pauvres, parce que l'offre est insuffisante, et que le logement social est délégué aux organismes HLM qui sont soumis à de fortes contraintes financière.
- La loi de 2007 visant à rendre opposable le droit au logement (dite loi DALO) marque un progrès important, mais elle rencontre de nombreuses difficultés de mise en œuvre, sur le plan national et départemental. Malgré des sélections souvent drastiques appuyées sur des critères discutables, des dizaines de milliers de familles pauvres reconnues prioritaires restent en attente de logement pendant des années. Certains ménages sont même encore expulsés de leur logement, alors que la loi est censée les protéger.
- Les hébergements d'urgence font face à des problèmes d'ordre structurel persistants, notamment capacités d'accueil saturées, recours à des chambres d'hôtel sans accompagnement, exclusion des personnes en situation irrégulière.

**3 - Sur l'accès aux soins et le droit à la protection de la santé**, l'État doit s'engager pour remédier définitivement à la crise du système de santé et empêcher l'augmentation des déserts médicaux, des refus de soins de certains professionnels à l'encontre des plus fragiles.

Les personnes migrantes font face à des difficultés croissantes : demandes abusives de pièces justificatives par les caisses d'assurance maladie ; restriction des conditions d'accès à l'aide médicale d'Etat (AME) ; instauration d'un délai de carence de 3 mois pour l'affiliation des demandeurs d'asile à la protection universelle maladie (PUMA) accentuant leur état de précarité alors qu'ils sont fragilisés par les parcours migratoires.

**4 - S'agissant du droit à l'éducation**, les inégalités restent saillantes dans le domaine de **l'éducation**. La France, l'un des pays de l'OCDE où le lien entre le statut socio-économique et la performance à l'école est le plus fort, ne parvient pas à corriger ce niveau très haut d'inégalité.

L'accès à l'école demeure problématique pour plusieurs dizaines de milliers d'enfants ; qu'ils soient en situation de handicap ; que leurs parents soient en situation irrégulière ; qu'ils vivent dans des bidonvilles ; ou qu'ils vivent dans les Outre-mer, où des problèmes structurels persistent.

**5 - L'actualité du droit au travail** est très préoccupante. La réforme de l'assurance chômage de 2019 prive d'ores et déjà 1.3 millions de bénéficiaires de leurs droits. Elle durcit considérablement l'accès et diminue significativement le montant des allocations, précarisant encore davantage les populations les plus fragilisées. Le service public en charge du chômage Pôle Emploi souffre d'un déficit de moyens humains considérable pour remplir de manière satisfaisante et efficace sa mission de service public ; certains agents ayant à traiter simultanément jusqu'à 700 dossiers.

En l'absence de possibilités d'accès à l'emploi pour tous, un revenu vital est nécessaire, or l'actuel RSA ne permet pas de vivre dignement puisqu'ils se situent sous le seuil de pauvreté.

Afin que le droit au travail ait un véritable contenu, il conviendrait que les pouvoirs publics analysent les obstacles à l'accès à l'emploi des personnes les plus fragilisées et communiquent sur les mesures gouvernementales destinées à permettre ce retour à l'emploi. Par ailleurs, on constate depuis plusieurs années une précarisation et une dégradation des conditions de travail,

y compris par la fragmentation du salariat et la multiplication des emplois précaires et/ou mal rémunérés, qui sont sans doute une des causes à l'origine du mouvement des « gilets jaunes ».

Cette précarisation des conditions de travail, s'accompagne de réformes qui portent atteinte à l'exercice du droit syndical comme par exemple la décentralisation de la négociation collective au profit des accords d'entreprise. A cela s'ajoute des atteintes au droit de manifester qui se sont accrues avec une gestion problématique des manifestations, l'utilisation d'armes de guerre type LBD et la multiplication des interpellations préventives qui font que descendre manifester dans la rue aujourd'hui peut faire peur.

Toujours concernant le monde de l'entreprise, la France a adopté en 2017, la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordre, ainsi que le Plan national d'action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises, il est nécessaire que la France s'assure, à présent, de la mise en œuvre effective de ces instruments. Nous rappelons que la CNCDH a été désigné pour exercer le mandat de Rapporteur national indépendant chargé d'évaluer la mise en œuvre de ce Plan.

Alors que la France traverse une période de fortes contestations sociales, le pays doit faire des droits économiques, sociaux et culturels une priorité. La CNCDH appelle le Gouvernement à se voir ambitieux et à se doter de tous les moyens nécessaires afin de protéger ces droits et d'en assurer l'accès pour toutes les personnes se trouvant sur le territoire national. Faisons-en sorte, pour l'ensemble des êtres humains et afin de respecter nos engagements internationaux, de ne pas faire marche arrière.

Je vous remercie de votre attention.